



ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles a.s.b.l.

GRANDE PAUVRETÉ ET DROITS DE L'ENFANT

Les enfants pauvres et leurs familles, des droits fondamentaux en friche...

2. Connaître la grande pauvreté (des enfants) dans les pays riches

**Dominique Viséee – Leporcq
et Régis De Muylder**

Collection « Connaissance et engagement »

Cette publication relève de la loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur.
Cette loi précise entre autres que l'auteur "*dispose du droit au respect de son oeuvre lui permettant de s'opposer à toute modification de celle-ci*" et qu'il a "*le droit de s'opposer à toute déformation, mutilation ou autre modification de cette oeuvre ou à toute autre atteinte à la même oeuvre, préjudiciables à son honneur ou à sa réputation.*"
Elle rappelle que, sauf accord explicite de l'auteur, sont seules autorisées les courtes citations "*effectuées dans un but de critique, de polémique, de revue, d'enseignement, ou dans des travaux scientifiques, conformément aux usages honnêtes de la profession et dans la mesure justifiée par le but poursuivi (...).*"
Les citations visées devront faire mention de la source et du nom de l'auteur."

Ce document s'adresse au monde associatif, aux citoyens, aux professionnels, à tous ceux qui s'engagent pour le respect de la dignité de chacun et agissent pour que les droits fondamentaux soient effectivement assurés à tous.

Ce document forme un tout dont chaque élément doit être situé dans son contexte.

Ancrée dans la vie, la connaissance bâtie sur l'engagement et l'action est en construction permanente.

Le travail présenté a pour premier objectif d'alimenter et de soutenir les engagements des uns et des autres, pour faire progresser les droits de l'homme et la lutte contre la misère et l'exclusion.

Nous avons fait le choix de diffuser largement ce travail non seulement pour faire connaître l'expérience et la pensée des personnes très pauvres (et de ceux qui s'engagent à leurs côtés) mais aussi pour qu'il soutienne et inspire d'autres démarches de connaissance qui renforcent les projets et les combats menés avec eux et à partir d'eux.

Nous vous proposons de découvrir dans notre collection "documents de référence" quelques textes qui situent clairement les enjeux de telles démarches et leurs exigences pour qu'elles servent réellement les plus pauvres et contribuent effectivement à lutter contre la misère et l'exclusion.

La collection Connaissance et engagement publie des travaux réalisés par des personnes engagées dans la durée aux côtés des personnes et familles très pauvres.

<p style="text-align: center;">GRANDE PAUVRETÉ ET DROITS DE L'ENFANT <i>Les enfants pauvres et leurs familles, des droits fondamentaux en friche...</i> 2. Connaître la grande pauvreté (des enfants) dans les pays riches</p>
--

Auteurs : Dominique Viséee – Leporcq et Régis De Muylder

Résumé :

Cette deuxième analyse fait le point sur les concepts de pauvreté et grande pauvreté. Elle examine la connaissance de la situation des enfants et des familles pauvres en Belgique, en donnant quelques chiffres, mais surtout en analysant de façon critique les résultats de quelques études et leurs limites.

Les modes d'approche le plus couramment utilisés permettent peu d'appréhender la réalité des personnes et familles vivant dans la grande pauvreté. Néanmoins, dans tout une série de domaines, la situation s'aggrave pour les plus pauvres. De plus, il apparaît que les écarts et donc les inégalités augmentent.

Dans cette deuxième analyse sur « Grande pauvreté et droits de l'enfant », nous nous attacherons d'abord à définir ce que sont la pauvreté et la grande pauvreté et à approcher les populations concernées par ces situations, particulièrement les enfants en Belgique.

Nous examinerons ensuite les moyens mis en œuvre pour connaître leur nombre et leur situation : données existantes, méthodes de recueil et de comparaison. En effet, cette connaissance est indispensable pour pouvoir réajuster les mesures prises

Précarité et grande pauvreté.

Précarité, pauvreté, grande pauvreté : trop souvent on utilise ces mots les uns pour les autres. Ce sont effectivement des concepts qui recouvrent des réalités liées entre elles, mais néanmoins différentes. En 1987, le CES (Conseil économique et social) français adoptait un rapport¹ dans lequel était proposée une définition de la grande pauvreté qui apporte un éclairage pertinent :

« La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même dans un avenir prévisible. »

Il nous semble important de faire la distinction, parce que ces deux réalités, pour proches qu'elles soient, avec des frontières floues, impliquent des vécus différents. Comme l'indique la définition citée, le lien avec les droits fondamentaux est essentiel. Ceux qui vivent dans la grande pauvreté vivent dans une situation où l'accès aux droits fondamentaux est gravement compromis et dans des conditions qui ne sont pas conformes à la dignité humaine. En Belgique, le Rapport Général sur la Pauvreté² a bien mis cela en évidence, comme le Rapport Despouy³ l'a fait au niveau international. Ces rapports font écho à ce qu'affirment des personnes très pauvres : « *la grande pauvreté commence là où sévit a honte.* » Celle-ci naît du regard porté par la société (les institutions, services, professionnels, autres usagers ou simplement passants), souvent méprisant ou niant pour les personnes vivant dans la grande pauvreté.

Pour faire reculer la pauvreté, c'est la grande pauvreté qu'il faut abolir. Ce sont ceux qui en sont victimes qu'il faut pouvoir atteindre et auxquels il faut pouvoir garantir l'accès aux droits de tous. Parce qu'ils en sont les plus éloignés, les plus exclus, leur en garantir l'accès est le garantir pour tous. On peut s'interroger sur des objectifs visant à simplement réduire l'extrême pauvreté. Si nous nous référons aux objectifs du Millénaire⁴, on constate que le premier objectif est formulé comme suit : « Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour⁵. » Cet objectif a

¹ Cette définition a été donnée la première fois dans le Rapport du Conseil Economique et Social français, « Grand pauvreté et précarité économique et sociale, février 1987 ».

² Rapport Général sur la Pauvreté, ATD Quart Monde, Union des Villes et Communes belges (section CPAS), Fondation Roi Baudouin (1994).

³ Rapport final sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté présenté par le Rapporteur spécial, M. Leandro Despouy. E/CN.4/Sub.2/1996/ ; 13 juin 1996.

⁴ www.un.org/french/millenniumgoals/goal_1.html

⁵ Le concept de pauvreté extrême est repris au niveau des Nations Unies pour désigner les personnes vivant avec moins d'un dollar par jour (*population disposant de moins d'un dollar par jour en parité du pouvoir d'achat* – d'après la banque

quelque chose d'inquiétant car il postule qu'on peut abandonner 50% des personnes vivant dans l'extrême pauvreté. Il accepte a priori l'écramage qui conduit à laisser de côté les plus pauvres. Si on voit l'extrême pauvreté en termes d'accès aux droits fondamentaux et de respect de la dignité humaine, on ne pourra pas se satisfaire d'un objectif qui ne prend pas en compte toutes les personnes qui vivent dans ces conditions.

Dans nos analyses, nous nous centrons sur la situation des personnes très pauvres, autour desquelles se rassemblent des personnes de toutes origines au sein d'ATD Quart Monde.

b. Connaître la grande pauvreté (des enfants) dans les pays riches...

De plus en plus d'études sont publiées sur la pauvreté depuis une dizaine d'années. Mais elles ont de sérieuses limites et il est difficile de percevoir à partir d'elles la situation réelle des familles les plus précarisées. Les études statistiques atteignent très difficilement l'ensemble de la population et de nombreuses personnes très pauvres y échappent⁶. Les indicateurs classiques sont insuffisants pour saisir la réalité de la grande pauvreté.

Ainsi, la plupart des études portent sur le revenu des ménages. La Baromètre social publié en 2007 par l'Observatoire bruxellois de la santé et du social⁷ cite, pour la Belgique, le chiffre de 15% de la population vivant sous le seuil de risque de pauvreté⁸, mais avec des disparités régionales⁹. Ces chiffres basés sur le revenu rendent mal compte du fait que la pauvreté affecte différents domaines de vie : logement, santé, travail et éducation, participation, accès à la culture et aux loisirs, accès aux différents services susceptibles d'aider les personnes etc. Certes, il est primordial de disposer de ressources suffisantes pour répondre aux différents besoins de toute personne, mais ne prendre en compte que cette donnée réduit fortement la réalité de la pauvreté et ne permet pas d'appréhender la grande pauvreté. Il faudrait pouvoir affiner et croiser différentes variables représentant les différents domaines de vie pour réellement cerner la réalité. De plus la variable « temps » est importante aussi : une précarité qui dure dans un domaine de vie affecte profondément les personnes et a des retombées sur l'ensemble des domaines de vie. Dans ce cadre, la notion de « parcours » est importante pour mieux cerner la réalité de la grande pauvreté.¹⁰

En ce qui concerne la situation des enfants, la CODE remarque que « bien que la Convention soit entrée en vigueur en Belgique il y a maintenant plus de douze ans, il n'existe toujours pas, dans le pays, de collecte systématique de données concernant les mineurs. »¹¹

mondiale).

⁶ Voir notamment Adriaensens G. en collaboration avec Peña Casas R. et Passot L., *La sous-représentation des personnes pauvres dans les banques de données* in Revue de Sécurité sociale, 3^e trim. 2003 pp 377-395.

⁷ www.observatbru.be/fr/Social/

⁸ Le seuil de risque de pauvreté étant fixé à 60% du revenu médian.

⁹ L'ouvrage cite les chiffres qui sont fournis par l'enquête européenne UE-SILC 2005 : il s'agit de 15% pour l'ensemble du pays, 11% pour la Flandre, 18% pour la Wallonie. Pour la région bruxelloise, l'échantillon étant petit, l'estimation est plus aléatoire : on parle d'un chiffre compris entre 23 et 37%. Ce qui correspond à l'enquête faite dans le cadre du PAN Incl – toujours citée par le Baromètre social – qui montre qu'en région bruxelloise, 30,3% des personnes vivent dans un ménage dont la personne de référence estime qu'elle n'arrive que difficilement – voire très difficilement – à « nouer les deux bouts ».

¹⁰ « *Une autre approche des indicateurs de pauvreté. Recherche-action-formation* », mars 2004, Service de Lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. www.luttepauvreté.be

¹¹ La collecte des données, première priorité en matière de droits de l'enfant, CODE, juillet 2007

Certes, des données existent, mais souvent par domaines d'intervention des institutions consacrées à l'enfance, sur les activités de celles-ci et leur public, mais peu encore sur la situation et les besoins de l'ensemble des enfants et particulièrement des plus démunis d'entre eux.

En ce qui concerne la situation des enfants, les deux derniers rapports du centre de recherche Innocenti de l'Unicef ont porté sur la pauvreté des enfants dans les pays riches¹². Comparant les pays entre eux, ils permettent de brosser un tableau de la situation globale des enfants en Belgique.

Le rapport de 2005 s'était penché sur l'ampleur de la pauvreté relative des enfants, considérée à travers les ressources financières du ménage auquel ils appartiennent. Etaient définis comme « pauvres » les enfants vivant dans des foyers dotés d'un revenu par personne inférieur ou égal à 50 % du revenu national médian. Il a étudié l'effet des politiques et des évolutions sociales sur la pauvreté des enfants. La Belgique se classait dans les pays limitant le plus la pauvreté des enfants, ramenant son taux de pauvreté des enfants à moins de 8 % (7,7%¹³) et faisant partie des pays qui allouent 10% ou plus du PIB aux dépenses sociales. Mais le rapport s'inquiétait de l'augmentation de la pauvreté des enfants, plus grande en Belgique que dans la plupart des autres pays riches. C'est d'autant plus préoccupant que les chiffres disponibles pour la Belgique dataient de 1998 et que toutes les études concordent pour montrer une augmentation constante du nombre de ménages pauvres et du nombre des enfants vivant dans des familles disposant de (trop) faibles revenus¹⁴.

Le rapport de 2007, Bilan 7, présente le grand intérêt d'avoir approché les différents domaines de vie. A côté d'indicateurs objectifs, il a également pris en compte des données subjectives, comme le sentiment de bien-être, les relations en famille ou avec les pairs. Ces indicateurs permettent de mieux approcher le vécu des enfants et l'ensemble de leurs droits. Mais il ne permet pas de les croiser, de cerner la situation des enfants pour plusieurs variables à la fois, ni d'affiner celles-ci. Dans ce bilan, la Belgique se situe dans la moyenne supérieure des 21 pays considérés. Elle est même classée en tête de peloton dans certains domaines, comme l'éducation. Par contre, elle est en bas de classement dans d'autres : ainsi elle est 19^{ème} pour les comportements et les risques, portant sur des questions telles que les comportements alimentaires, la consommation de drogues, la violence et les comportements sexuels à risque : elle est en 16^{ème} place en ce qui concerne la santé et la sécurité, ainsi que le sentiment subjectif de bien-être !

Il est intéressant de s'arrêter à l'évaluation du bien-être en matière d'éducation, domaine où la Belgique apparaît très performante dans sa globalité dans le rapport Innocenti. En effet, il révèle les limites de ces études, notamment en ce qui concerne l'approche de la situation des enfants pauvres en Communauté française.

¹² Rapport Unicef, centre de recherche Innocenti : La pauvreté des enfants dans es pays riches, 2005 ; Vue d'ensemble du bien-être des enfants dans les pays riches, 2007. Ces études se trouvent sur le site de l'Unicef www.unicef.be

¹³ 3,2% des enfants vivaient dans un grand dénuement matériel, dans des ménages disposant de 40% du revenu médian ou moins ; 13, 7% étaient en risque de pauvreté, dans des ménages disposant de 60% du revenu médian ou moins. Tous ces taux avaient augmenté au cours des années 90.

¹⁴ Le Rapport annuel sur la pauvreté et l'exclusion sociale (Anvers, 2006), utilisant une autre définition du seuil de pauvreté, estime qu'actuellement 17% des enfants en Belgique vivent sous le seuil de pauvreté ; ils étaient 12% en 2002.

Tout d'abord, rappelons que le choix des variables est tributaire des données disponibles et comparables dans l'ensemble des pays. C'est ainsi par exemple qu'Innocenti regrette de ne pas avoir pu aborder la fréquentation de l'enseignement préscolaire.

Ensuite, les moyennes et pourcentages n'appréhendent pas la disparité des résultats et des réalités, donc aussi l'inégalité dans l'accès aux droits. Ainsi, le premier indicateur choisi pour mesurer l'éducation était les moyennes des acquis à 15 ans en mathématiques, sciences et lecture. Le Programme de suivi des acquis des élèves (PISA) dans plus de 40 pays de l'OCDE est la source de ces données dans le rapport Innocenti. Les résultats pour la Belgique se situent dans la moyenne supérieure. Cependant, PISA remarque, dans ses rapports successifs, des disparités importantes de résultats entre Communautés. Les élèves en Communauté française ont de bien moins bons résultats que ceux des autres Communautés. PISA souligne aussi, chaque fois, l'importance des écarts entre les élèves les plus performants et les autres. En Communauté française, comme en Communauté flamande, ces écarts sont très importants ; parmi les plus importants de tous les pays étudiés. La Communauté française, dans les rapports successifs, est la région où les écarts sont les plus importants ! En outre, PISA relève aussi la relation étroite entre performances et origine sociale des élèves. Cela a été confirmé par d'autres études en Belgique, comme le dernier rapport statistique de la Communauté française¹⁵. De plus, les élèves moins performants fréquentent en majorité des écoles où sont concentrés les enfants de milieux peu favorisés. Mais, à l'inverse, une catégorie importante de jeunes, dans des écoles concentrant des élèves plus favorisés, bénéficie d'une longue et fructueuse scolarité, qui fait « monter » les moyennes.

Enfin, le choix des indicateurs a beaucoup d'importance ; ainsi, un des trois indicateurs choisis pour mesurer le bien-être dans l'éducation¹⁶ était la fréquentation de l'enseignement entre 15 et 19 ans. Or, en Belgique, l'obligation scolaire va jusque 18 ans ; dès lors, le taux de jeunes encore scolarisés est très élevé ! La Belgique se trouve ainsi classée en première place dans ce domaine et en tête des pays développés dans le domaine de l'éducation, alors que ses scores sont très moyens dans les 2 autres variables considérées : les acquis (voir supra) et le pourcentage d'élèves de 15 ans s'attendant à trouver un travail peu spécialisé... Dans le contexte belge, ne faudrait-il pas surtout s'inquiéter des 6 ou 7% de jeunes de 15 à 19 ans qui ne sont pas scolarisés, alors que la majorité sont encore en obligation scolaire ? Ne faudrait-il pas mieux connaître les 20 % des jeunes qui, à 15 ans déjà, ne s'attendent qu'à un emploi peu qualifié, alors qu'ils ont encore, normalement, trois années de scolarité obligatoire ?

La situation réelle des jeunes ne bénéficiant pas d'une éducation de qualité – les types et filières d'enseignement vers lesquels ils sont orientés, leurs retards scolaires, les certificats déjà obtenus, les jeunes en décrochage – n'est pas appréhendée. Elle concerne pourtant, très certainement, la majorité des jeunes issus de milieux pauvres et la quasi-totalité de ceux qui vivent la grande pauvreté.

D'un point de vue général, les différentes études constatent que les écarts entre la situation moyenne et la situation des plus pauvres se creusent dans tous les domaines : revenu, logement, alimentation, santé, éducation, participation, culture, loisirs, ...

¹⁵ Les indicateurs de l'enseignement 2006, Commission de pilotage de l'enseignement, Ministère de la Communauté française de Belgique

¹⁶ Une prochaine analyse sera consacrée à « Grande pauvreté et droit à l'éducation »

Ceci n'est pas sans conséquence sur le plan social et humain. Dans la vie en société, ces écarts rendent de plus en plus difficiles la rencontre, la compréhension, et la solidarité. Ils provoquent un durcissement du regard porté sur les enfants et familles vivant dans la pauvreté. Ils font grandir la méconnaissance, l'incompréhension et les préjugés, de part et d'autre.

Les études chiffrées devraient toujours pouvoir être complétées par l'expérience et la connaissance uniques qu'ont les populations très pauvres de leur situation qui n'apparaît généralement pas de façon évidente dans ces études. Elles seules peuvent cerner l'ensemble des difficultés et obstacles qu'elles rencontrent, les limites et risques des mesures envisagées. Cet apport est essentiel pour que cette connaissance débouche sur une véritable politique de lutte contre la pauvreté, incluant les plus pauvres.

Éditeur responsable :
Régis De Muylder
Av. Victor Jacobs, 12
1040 – Bruxelles

Année 2007